

Publications des départements et des offices de la Confédération

Référendum contre la loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL)

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 59, 64 et 66 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur le résultat de la vérification des listes de signatures à l'appui de la demande de référendum contre la loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL)²,

décide:

1. La demande de référendum contre la loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation du prix du livre (LPL) a abouti, les 50 000 signatures valables exigées par l'art. 141, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 60 433 signatures déposées, 60 124 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au Comité référendaire «NON au prix unique du livre», Hagenholzstrasse 92, 8050 Zurich Oerlikon.

25 juillet 2011

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, e.r. Thomas Helbling

¹ RS 161.1

² FF 2011 2525

**Référendum
contre la loi fédérale du 18 mars 2011 sur la réglementation
du prix du livre (LPL)**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	13 139	20
Berne	9 775	29
Lucerne	3 598	1
Uri	345	0
Schwyz	1 475	1
Obwald	877	0
Nidwald	719	1
Glaris	791	17
Zoug	1 012	6
Fribourg	324	0
Soleure	2 758	39
Bâle-Ville	1 271	0
Bâle-Campagne	1 895	120
Schaffhouse	901	0
Appenzell Rhodes-Ext.	510	0
Appenzell Rhodes-Int.	58	1
Saint-Gall	6 778	13
Grisons	1 094	4
Argovie	7 629	43
Thurgovie	3 855	1
Tessin	400	0
Vaud	66	0
Valais	771	13
Neuchâtel	42	0
Genève	22	0
Jura	19	0
Suisse	60 124	309